

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **21 juin 2021**

Délibération n° 2021-0621

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Caluire et Cuire

objet : Développement économique - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, d'un bâtiment à usage de locaux commerciaux, situé 86 avenue Général Leclerc - Lieu-dit Terre des Lièvres

service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Vessiller

Président : Madame Emeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 4 juin 2021

Secrétaire élu : Madame Sophia Popoff

Affiché le : mercredi 23 juin 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mmes Dromain, Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, MM. Smati, Thevenieau, Uhlrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : MM. Ben Itah, Benzeghiba (pouvoir à M. Longueval), Mme Burillon (pouvoir à Mme Vullien), MM. Diop (pouvoir à M. Legendre), Doganel (pouvoir à M. Chambon), Mmes Dupuy (pouvoir à M. Vincendet), Subaï (pouvoir à M. Guelpa-Bonaro).

Conseil du 21 juin 2021**Délibération n° 2021-0621**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Caluire et Cuire

objet : **Développement économique - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, d'un bâtiment à usage de locaux commerciaux, situé 86 avenue Général Leclerc - Lieu-dit Terre des Lièvres**

service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 juin 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Par arrêté n° 2021-02-15-R-0085 du 15 février 2021, la Métropole de Lyon a exercé son droit de préemption dans le cadre de la vente d'un bien situé 86 avenue Général Leclerc - Lieu-dit Terres des Lièvres à Caluire et Cuire, pour un montant de 2 200 000 € auquel se rajoute une commission d'agence d'un montant de 118 800 € à la charge de l'acquéreur, soit un montant total de 2 318 800 €, bien cédé occupé.

II - Désignation du bien cédé

Il s'agit d'un bâtiment composé de 3 locaux à usage commercial, d'une superficie de 904 m², le tout bâti sur un terrain propre cadastré AD 112 d'une superficie de 2 000m², situé 86 avenue Général Leclerc - Lieu-dit Terre des Lièvres à Caluire et Cuire.

III - Conditions de la revente

Ce bien a été acquis pour le compte de la Ville de Caluire et Cuire qui s'est engagée à préfinancer cette acquisition, en vue de réaliser un projet expérimental de ferme urbaine sur le secteur Terre des Lièvres, confirmé par sa délibération n° D2020_123 du 15 décembre 2020, permettant à la Ville de rembourser et de constituer un tènement d'un seul tenant, la Ville étant déjà propriétaire de 2 parcelles sur ce site.

Aux termes de la promesse d'achat, la Ville de Caluire et Cuire s'est engagée à racheter à la Métropole le bien précité au prix de de 2 200 000 € auquel se rajoute une commission d'agence d'un montant de 118 800 € à la charge de l'acquéreur, soit un montant total de 2 318 800 €, bien cédé occupé, et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition par préemption.

La Ville de Caluire et Cuire aura la jouissance anticipée du bien à compter du jour du paiement du prix de l'acquisition par la Métropole ;

Vu les termes de l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) du 2 février 2021, figurant en pièce jointe ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve la revente, par la Métropole, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, pour un montant de 2 200 000 € auquel se rajoute une commission d'agence d'un montant de 118 800 € à la charge de l'acquéreur, soit un montant total de 2 318 800 €, à la Ville de Caluire et Cuire, d'un bâtiment composé de

3 locaux à usage commercial, d'une superficie de 904 m², bien cédé occupé, sur la parcelle AD 112 d'une superficie de 2 000 m² et situé 86 avenue Général Leclerc - Lieu-dit Terre des Lièvres à Caluire et Cuire.

2° - Autorise le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette vente.

3° - La recette correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 25 janvier 2021, pour un montant de 15 000 000 € en dépenses et 15 000 000 € en recettes sur l'opération n° OP07O7862.

4° - La somme à encaisser, d'un montant de 2 318 800 €, ainsi que tous les frais inhérents à cette vente seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - compte 458200 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 juin 2021.